



## Litige garage sur garantie

Par **nodria37**, le **01/02/2011** à **18:53**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule chez un professionnel dans le dep de la Manche, et je réside dans l'Indre et Loire. Il m'avait dit que si j'avais un soucis, je pouvais me rapprocher d'un concessionnaire de la marque de mon véhicule près de chez moi pour faire établir un devis et faire les réparations. J'ai actuellement un problème. Il reviens sur ses dires et ne refuse pas la réparation ( 367,44 euros), mais je dois lui apporter le véhicule à son garage.

Juridiquement, que puis-je faire? J'ai déjà envoyé 2 lettres recommandée avec accusé.

Auriez-vous un antécédant, je ne doit pas etre un cas isolé avec cette situation (comique, vu la somme )?

Merci de votre aide.

Par **ventury**, le **02/02/2011** à **15:50**

bonjour,le véhicule est neuf ou d'occasion je pense d'occasion,avez vous eu un contra de garantie,dans lequel vous pourriez trouver les clauses et savoir si cette garantie est applicable dans les réseaux de la marque de votre véhicule. cordialement.

Par **nodria37**, le **03/02/2011** à **09:54**

Bonjour et merci de votre contact.

Le véhicule a été acheté d'occasion. Aucun contrat de garantie, juste sur ma facture, une ligne stipulant mot pour mot : "garantie 3 mois".

J'ai demandé les clauses d'applications suite à mon soucis, on m'a répondu qu'il n'y en avait pas. Donc, je n'ai pas de restrictions pour faire réparer près de mon domicile?

Je ne sais plus où aller chercher des infos pour le faire plier. En pénal, c'est la DDPP de La Manche qui s'en occupe ( pas de procès verbal du contrôle technique, car se sont eux qui se sont occupés de faire la carte grise ).

C'est au niveau civil: J'ai l'intention de faire une déclaration au greffe de la juridiction de proximité, mais il faut que je me déplace à Avranches lors de l'audition, et je n'ai pas de protection juridique pour pouvoir me représenter.

Merci de votre aide.

Par **ventury**, le **03/02/2011** à **21:38**

bonjour, le véhicule est il toujours en panne!c'est bien dommage pour le recours de votre assurance,dans votre expression du 31/01/2011 vous dits qu'il ne refuse pas la réparation il est possible que se soit une solution a votre situation,a moins que le véhicule soit totalement immobiliser,quel type de relation ressort entre vous et se garage,s'il vous propose de réaliser les travaux sans frais de votre part et si vous le pouvez ou désireriez cela est peu être une solution a votre situation.

(quel sont les organes mécanique en cause)

cordialement.

Par **nodria37**, le **04/02/2011** à **09:18**

Bonjour,

C'est la boîte de vitesse automatique qui est en défaut, mais cela, à ce jour, ne m'empêche pas de circuler. Les réparations qu'il m'a dit qu'il fallait effectuer étaient une vidange de la boîte et une remise à jour du calculateur. J'ai fait faire un devis chez volvo pour ces opérations ( 366,44 euros ).

Le vendeur ne refuse pas de faire la réparation, mais il faut que j'amène le véhicule, c'est à dire, 700 kms aller retour pour déposer le véhicule + 1 journée de travail perdue et rebelote pour retourner la chercher.

Si cela ne s'appelle pas escroquer les gens, c'est masqué, mais c'est bien cela.

Cordialement

Par **ventury**, le **04/02/2011** à **22:22**

Bonsoir, je viens de lire votre réponse je pense qu'il y a une concession à faire, je m'excuse vous ne pouvez pas dire qu'il vous a escroqué car il vous propose de réparer, ce que je vais vous dire n'est pas dans le sens du garage mais si vous faites faire ces réparations par ses soins donc sous garantie de son engagement de vente vous l'amenez devant ces compétences de résultat ce qui change sûrement au niveau juridique.

cordialement.